

Cette charte a pour objet de définir les dispositions s'appliquant aux étudiants d'ISOstéo Lyon - Ecole d'Ostéopathie, afin d'assurer un cadre de vie propice aux apprentissages dispensés par l'école.

ISOstéo Lyon est un établissement d'enseignement supérieur en ostéopathie. **Chaque étudiant suivant les cours à l'école s'engage à un comportement respectueux d'autrui et RESPONSABLE en toutes circonstances.**

La responsabilité attendue de chacun se décline selon les domaines d'application suivants, qui sont rappelés à titre d'illustration et ne sont pas exhaustifs.

### 1 | RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE SOI-MÊME

Les étudiants sont autonomes, majeurs pour la plupart, et doivent se prendre en charge.

Les absences ne seront pas contrôlées par l'école de manière systématique, les appels réalisés le sont dans un but pédagogique pour éventuellement détecter des difficultés rencontrées par un étudiant.

Il appartient néanmoins à chaque étudiant de se prendre seul en charge et d'assumer ses éventuelles absences.

Il appartient également à chaque étudiant de prendre l'initiative, le cas échéant, d'une entrevue avec son référent de niveau, un responsable, un enseignant, le psychologue, ... selon son besoin.

Les étudiants étant majeurs, ils sont destinataires des informations les concernant. Il leur appartient de transmettre ces informations à leurs parents, qui ne sont pas habilités à se substituer à leur enfant.

### 2 | RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE SON BINÔME

Une absence en cours théorique ne pénalise que celui qui en est l'auteur.

Une absence en cours pratique pénalise également le binôme de la personne absente.

En conséquence, les étudiants s'engagent à ne s'absenter des cours de pratique que pour des motifs sérieux, afin de ne pas pénaliser leur binôme, et à prévenir celui-ci dans les meilleurs délais de leur défaillance.

### 3 | RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE L'ÉCOLE

L'étudiant s'engage à respecter l'ensemble des moyens mis à sa disposition, qu'il s'agisse des locaux, des matériels (tables, chaises, matériel informatique, mailing-lists, etc...), des stages, des patients en clinique, etc...

L'étudiant s'engage à ne pas porter atteinte à l'image de l'école à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci.

## **4 | RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES PARTENAIRES**

L'école met à la disposition des étudiants des terrains de stage en entreprise, en cabinet, en milieu hospitalier, en milieu sportif.

Une fois qu'il est inscrit pour l'un de ces stages, l'étudiant sera responsable de son engagement de participation. Son absence au stage pénaliserait à la fois les autres éventuels participants, mais aussi la structure d'accueil, ainsi que l'école et la profession dont les images se trouvent décrédibilisées.

## **5 | RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES PATIENTS**

Les étudiants sont responsables de dispenser un traitement de qualité aux patients, sous la tutelle des formateurs. Ils doivent au patient une tenue irréprochable, un comportement professionnel et un engagement humain et technique du meilleur niveau.

## **6 | RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF**

Au-delà de la politesse d'usage, l'étudiant responsable s'abstiendra d'un comportement dévalorisant vis-à-vis des enseignants, tels que la consultation de ses messages téléphoniques ou mails ou de sites divers sur internet pendant les cours, il évitera les bavardages, et en général tout comportement de nature à perturber le bon déroulement des cours, comme par exemple le fait d'arriver en retard. Il sera aussi respectueux envers le personnel administratif en répondant sans délai à ses diverses sollicitations et en respectant les horaires affichés dans les bureaux.

## **7 | RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE LA PROFESSION**

L'étudiant responsable, futur praticien ostéopathe, se comportera à l'intérieur et à l'extérieur de l'école de manière à honorer la profession à laquelle il se prépare à appartenir. Il s'abstiendra notamment de propos dévalorisants, de pratiques non conventionnelles ou prématurées, ou de tout comportement de nature à causer préjudice à l'image de la profession.

## **8 | RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE SES PAIRS**

L'étudiant responsable adoptera un comportement adapté de façon à ne pas perturber les autres étudiants, non seulement en cours, mais aussi au sein de l'école et lors des diverses manifestations qui pourront être organisées à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments d'enseignement. Il s'engage notamment à faire preuve de respect et de courtoisie en toutes circonstances vis-à-vis des autres étudiants.

## **9 | CONSÉQUENCES D'UN MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Les étudiants qui ne respecteraient pas le présent Règlement Intérieur se verront convoqués par la direction, afin d'étudier ensemble la situation. En cas de besoin, une convocation en conseil de discipline pourra être prononcée.